



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Guichet Unique de la Police de l'Eau et de la Nature
Affaire suivie par : Sandrine Delayen
03 21 50 30 18
sandrine.delayen@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le

6 JUIL. 2026

\\ddtm62-v1-file\SER\02-Communes\Saint Martin les Boulogne-62758\Superf\Lotissements ZA\Rue Jules Ferry HABITAT HDF\Piezometre\courrier info maire déclaration.odt

Madame le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par HABITAT HAUTS DE FRANCE concernant la régularisation d'un piézomètre de suivi rue Jules Ferry dans le cadre du projet de bégainage sur la commune de ST MARTIN BOULOGNE.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision du préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer

L'Adjointe à la Cheffe du Service de l'Environnement


Delphine CHEVALIER

P.J. : - copie du récépissé
- copie courrier accord sur le dossier
- un dossier de déclaration

Madame le Maire
313 route de Saint-Omer
62280 ST MARTIN BOULOGNE